

# Gestion différenciée des espaces verts communaux (« Zéro pesticide »)



## Accompagner les communes vers une gestion différenciée des espaces verts et un abandon progressif des produits phytosanitaires

**Contexte territorial et général :** Certaines pratiques d'entretien des espaces verts telles que l'utilisation de produits phytosanitaires génèrent des répercussions importantes sur notre environnement et contribuent notamment à la pollution de l'eau, et à l'appauvrissement de la biodiversité, sans omettre les risques qu'elles font courir à la santé des utilisateurs et des riverains. La loi n°2014-10 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national interdit aux personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il s'agit donc d'accompagner à l'échelle du Pays, un ensemble de communes volontaires afin de faire évoluer leurs pratiques en matière de gestion de leurs espaces verts et anticiper les obligations réglementaires qui entreront prochainement en vigueur.

**Etapas de réalisation :** Accompagnement des communes par groupes de 5 à 10 communes par an

1. Présentation de la démarche « Opération Zéro Pesticide » aux communes et enregistrement des candidatures
2. Signatures de la charte « OZP »
3. Diagnostics des pratiques dans la gestion des espaces verts pour chaque commune
4. Présentation des rapports de visites et définition de plans d'actions partagés
5. Mise en œuvre des plans d'actions et suivis individualisés
6. Actions de sensibilisation et de communication auprès des habitants des communes
7. Bilans et invitation à un forum annuel

**Facteurs de risque :** faible implication du personnel d'entretien des espaces verts notamment parmi les plus anciens, défaut d'accompagnement des élus ou de l'encadrement

- ➔ Partage des objectifs au sein des communes aux différentes instances (décision/exécution), suivi et valorisation des résultats obtenus au pas à pas.
- ➔ Sensibilisation des habitants portant un nouveau regard sur « les herbes folles » et opérations collectives de semis de plantes couvrantes

### Evaluation de l'action :

**Indicateurs de résultats quantitatifs :** Quantité de produit phytosanitaire acheté et utilisé (économies) phytosanitaires), pourcentage des espaces verts communaux concernés par l'opération.

**Indicateurs de résultats qualitatifs :** Si inventaires avant / après => recolonisation d'espèces (plantes, insectes, ...), qualité paysagère liée à l'utilisation de plantes couvrantes, réappropriation des espaces par la population (semis collectifs)

### Maîtrise d'ouvrage (pressenti) :

Pays de La Châtre en Berry

**Estimation du coût (€) :** 20 000€ à 35 000€ par an selon le nombre de communes engagées

**Financements possibles :** Région via le CRST

### Planification :

- Début : 2015
- Durée : 2 ans

### CONTACTS :

- Yann LEROUX Directeur du Pays de la Châtre en Berry
- Indre Nature
- Structure environnementaliste

### COLLECTIVITES



## EXEMPLE D'ACTION : Programme d'actions « Tendre vers le Zéro Pesticide (OZP) » proposé au Syndicat Mixte du Pays de Valençay

### Action n°1 : Présentation de la démarche OZP aux communes

Présentation de la démarche OZP auprès des élus et des agents de cinq communes identifiées par le Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry. Il s'agit d'une séance commune d'information sur le déroulement et l'intérêt de la mise en œuvre de l'opération. Permet également de répondre aux premières questions et inquiétudes des élus et agents.

### Action n°2 : Signatures de la charte d'engagement OZP par 5 communes

Concrétiser les signatures de la charte OZP par les cinq communes. Les chartes soumises à signatures définissent le cadre d'intervention et formalisent l'engagement de chaque commune. Evènement médiatisé permettant d'officialiser l'engagement des communes dans la démarche et d'en informer les habitants.

### Action n°3 : Diagnostics des pratiques phytosanitaires

Diagnostic, réalisé au cours d'une visite dans chacune des cinq communes signataires de la charte OZP, permet de cerner les pratiques phytosanitaires en place. L'enquête s'effectue avec l'agent communal et l' élu référent sur l'entretien des espaces verts. Rappel des règles des bonnes pratiques phytosanitaires et de la législation en vigueur et des risques que comportent la manipulation de ce type de produits.

### Action n°4 : Rédaction des diagnostics des pratiques phytosanitaires

Rédaction d'un rapport pour chacune des cinq communes. Permet de faire le point sur les pratiques d'entretien des espaces verts et d'engager une réflexion sur la mise en place d'une stratégie de réduction d'usage des pesticides.

### Action n°5 : Présentation des diagnostics et élaboration des plans d'actions

Présentation du rapport aux élus et aux agents des cinq communes signataires de la charte OZP et identification des quartiers pilotes qui seront désormais gérés sans aucun pesticide. Puis programmation de la mise en œuvre des techniques alternatives et des actions de sensibilisation à mener auprès de la population.

### Action n°6 : Suivi personnalisé de mise en œuvre du programme OZP

Suivi et accompagnement technique personnalisé lors de la mise en œuvre de la gestion écologique des espaces verts en intégrant les contraintes propres à chaque commune. Organisation d'une journée de formation pour l'ensemble des agents et des élus communaux sur les techniques de végétalisation et l'argumentation pédagogique auprès des populations.

### Action n°7 : Actions de sensibilisation et de communication

Actions de sensibilisation en fonction du choix des communes : Des expositions (sur l'impact des pesticides sur l'homme, l'environnement, sur les alternatives aux pesticides, sur les mauvaises herbes en ville), des conférences et stand, des animations auprès du grand public, des scolaires (sur l'usage de l'eau au quotidien et l'impact des activités humaines sur cette ressource, sur la richesse des milieux aquatiques et les pratiques de jardinage au naturel...), des ateliers à destination des habitants (Semis en pied de mur, visite alternative de la commune, atelier jardinage ouvert, atelier « Une mauvaise herbe ? Devant chez moi ? »), opération « Bienvenue dans mon jardin au naturel »,...



#### CONTACTS :

- Yann LEROUX Directeur du Pays de la Châtre en Berry
- Indre Nature
- CPIE Brenne-Berry

#### COLLECTIVITES

